MC10+ UNDERFLOOR & CENTRAL HEATING SYSTEM BIOCIDE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 06/06/2019 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : MC10+ UNDERFLOOR & CENTRAL HEATING SYSTEM BIOCIDE

Type de produit : Traitement d'eau de chauffage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif de traitement de l'eau.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Affolter
Bahnhofstrasse 45,
3185 Schmitten - Switzerland
T +41 (31) 921 82 20 - F +41 (0)31 921 82 19
info@affolterchem.ch - www.affolterchem.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +41 (31) 921 82 20

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum	8030 Zürich	+41 (0)44 251 51 51 Nationale Notfallnummer: 145	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Contient	:	Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-iso-thiazolin-3-one[EC no.247-5007] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no.220-239-6)
Mentions de danger (CLP)	:	H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	:	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment eau et du savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-Bronopol	(N° CAS) 52-51-7 (N° CE) 200-143-0 (N° Index) 603-085-00-8	1 – 10	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400
Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-iso-thiazolin-3-one[EC no.247-5007] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no.220-239-6)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° Index) 613-167-00-5	0.1 – 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-iso-thiazolin-3-one[EC no.247-5007] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no.220-239-6)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° Index) 613-167-00-5	(0.0015 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317 (0.06 ≤C < 0.6) Eye Irrit. 2, H319 (0.06 ≤C < 0.6) Skin Irrit. 2, H315 (0.6 ≤C < 100) Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si de grandes quantités sont ingérées, consulter un médecin conseil / attention.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer une toux.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible. Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Reactivité en cas d'incendie : Non connu(e).

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Aucune mesure particulière n'est requise.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour le feu environnant.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	:	Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Autres informations	:	Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir hors de portée des enfants. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Matières incompatibles	:	Acides forts. Oxydants puissants.
Lieu de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de recommandations spéciales.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-iso-thiazolin-3-one[EC no.247-5007] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no.220-239-6) (55965-84-9)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle et 2,3-dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle, 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle] / 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on [2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on, 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on]
VME (mg/m³)	0.2 mg/m³ (i)
VLE(mg/m³)	0.4 mg/m³ (i)
Toxicité critique	VRS, Peau, Yeux
Notation	S, SS_C

Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-iso-thiazolin-3-one[EC no.247-5007] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no.220-239-6) (55965-84-9)	
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une ventilation appropriée.

Equipement de protection individuelle:
Gants. Lunettes de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter des vêtements de travail appropriés

Protection des mains:					
Gants de protection. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)					
Type	**Matériau**	**Perméation**	**Epaisseur (mm)**	**Pénétration**	**Norme**
	Caoutchouc butyle, Chlorure de polyvinyl (PVC)				

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité avec protections latérales. La protection oculaire à utiliser doit être conforme aux spécifications de la directive européenne 89/686 / CEE et de la norme correspondante EN 166.

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Aucune recommandation spécifique n'est faite, mais une protection respiratoire peut encore être exigée dans des circonstances exceptionnelles lorsqu'il existe une contamination excessive de l'air.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Utilisez-le comme indiqué sur l'étiquette.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore.
Odeur	:	Mild.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	4 – 5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	150 °C Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1.01
Solubilité	:	Soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	:	Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Miscibilité	:	D'après le décret suisse 814.018, nous certifions que le produit mentionné ci-dessus ne contient aucun Composé Organique Volatile (COV)
Teneur en COV	:	20 % (w/w)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

2-Bronopol (52-51-7)	
DL50 orale	180 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	1600 mg/kg de poids corporel

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5000 mg/l

Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-iso-thiazolin-3-one[EC no.247-5007] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no.220-239-6) (55965-84-9)	
DL50 orale	59 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 75 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 4 – 5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 4 – 5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-Bronopol (52-51-7)	
CL50 poisson 1	26.4 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1.4 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0.4 mg/l

Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-iso-thiazolin-3-one[EC no.247-5007] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no.220-239-6) (55965-84-9)	
CL50 poisson 1	0.19 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0.126 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0.003 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

MC10+ UNDERFLOOR & CENTRAL HEATING SYSTEM BIOCIDE	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MC10+ UNDERFLOOR & CENTRAL HEATING SYSTEM BIOCIDE	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

2-Bronopol (52-51-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.18

Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-iso-thiazolin-3-one[EC no.247-5007] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no.220-239-6) (55965-84-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.4

12.4. Mobilité dans le sol

MC10+ UNDERFLOOR & CENTRAL HEATING SYSTEM BIOCIDE	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau. Adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.
Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non applicable

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 20 % (w/w)

15.1.2. Directives nationales

CPID 525312 / CHZN 4129

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Mentions légales : © ADEY Innovation SAS 2019. Tous droits réservés. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable d'exemplaires de ce document pour les besoins internes de votre entreprise uniquement. Tout acte commis non autorisé lié au présent document peut entraîner une poursuite civile ou pénale à votre encontre. Nous avons pris des mesures raisonnables pour veiller à ce que, à notre connaissance et en toute bonne foi, les informations contenues dans ce document soient correctes au moment de la publication, mais veuillez noter qu'à terme, elles peuvent s'avérer incorrectes ou obsolètes. Il est possible que tout risque décrit en détail dans ce document ne soit pas exclusif et que d'autres risques existent. Le fournisseur exclut et n'accepte aucune responsabilité, dans la mesure autorisée par la loi, quant à l'exactitude et/ou à l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Il incombe au lecteur/à l'utilisateur d'évaluer le caractère approprié du produit mentionné quant à l'utilisation prévue et de veiller à la manutention, au transport, à l'utilisation, à l'entreposage et à l'élimination de ce produit.